

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario

Planification stratégique 2018-2023

Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**Version adoptée
9 mars 2018**

Préparée par
Convergence
coopérative
d'expertes conseils

Table des matières

Introduction	2
Méthodologie	3
Résultats de la consultation	4
Fondements de l'AJEFO	7
Plan stratégique 2018-2023	8
Annexes	14

Convergence, coopérative d'expertes conseils a reçu le mandat de guider l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) pour l'accompagner dans son processus de planification stratégique sur cinq ans qui se décline selon les deux grands volets suivants :

1. Effectuer une démarche de planification stratégique conçue selon les normes de la gestion axée sur les résultats qui devra être :
 - Ancrée dans les résultats recueillis lors de consultations auprès des membres à l'interne (conseil d'administration et personnel) et auprès de certains partenaires clés.
 - Adoptée par le conseil d'administration.
2. Rédiger le plan stratégique 2018-2023.

Les livrables produits au cours de ce mandat sont :

- Le cadre de référence présentant le plan de travail détaillé des activités de la démarche et incluant les outils de collecte de données.
- La présentation électronique des faits saillants des consultations.
- Le cheminement critique de la rencontre de réflexion du 27 novembre 2017.
- Le rapport préliminaire de la planification stratégique 2018-2023.
- Le rapport final du plan stratégique incluant le plan d'action.
- La révision du plan stratégique à la suite de la publication du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* du gouvernement canadien.

Méthodologie

Ce chapitre décrit les divers éléments de la méthodologie utilisée dans la démarche de planification. On y présente les méthodes utilisées, l'échéancier ainsi que le profil des personnes ayant participé aux consultations.

Les données et les renseignements contenus dans le rapport ont été colligés en s'appuyant sur des méthodes de recherche distinctes et complémentaires, à savoir :

- Une recherche documentaire interne;
- Une consultation¹ auprès des personnes suivantes :
 - Membres du conseil d'administration;
 - Membres du personnel;
 - Partenaires clés de l'AJEFO;
- Une rencontre générale avec des membres du conseil d'administration et du personnel;
- Quelques rencontres avec la gestion ont eu lieu tout au long de la démarche;
- La validation du plan par le comité de gestion et les gestionnaires de la AJEFO;
- Une présentation au conseil d'administration pour validation.

Une recherche documentaire interne a été réalisée dès le début du processus. La principale collecte de données a été menée auprès de divers actrices et acteurs liés à l'AJEFO. Des outils de collecte de données s'adressant aux différents groupes cibles ont été élaborés et validés par la gestion de l'AJEFO. Plus de 30 personnes² ont été rejointes par la consultation qui s'est tenue du 23 octobre au 7 décembre 2017. Sept partenaires ont été interrogés par le biais d'une entrevue téléphonique variant chacune entre 15 et 45 minutes. Onze membres du conseil d'administration et les douze membres du personnel ont été consultés par l'entremise d'un sondage en ligne.

Toutes les données recueillies ont été colligées et présentées à la rencontre générale du 27 novembre 2017 où les membres du conseil d'administration et les membres du personnel ont été invités. Cette rencontre a également servi à dégager certains constats afin de revoir les fondements de l'organisme et à établir la vision et les orientations stratégiques des cinq prochaines années.

Une première rencontre a eu lieu avec la direction afin de revoir la première ébauche du plan déposée à la suite de la rencontre générale. Ensuite, les gestionnaires ont commenté le rapport préliminaire lors d'une rencontre régulière tenue au début du mois de janvier 2018. Le plan stratégique 2018-2023 a été présenté aux membres du conseil d'administration pour validation le 12 janvier 2018, lors de sa rencontre régulière.

¹ Voir les outils de collecte de données à l'annexe 1.

² La liste des personnes consultées est à l'annexe 2.

Ce chapitre du rapport résume les résultats de la consultation effectuée auprès des partenaires, des membres du conseil d'administration et des membres du personnel de l'AJEFO.

1. Ce que disent les partenaires

D'entrée de jeu, les partenaires consultés indiquent un haut taux de satisfaction à l'égard de la relation développée au fil des années avec l'AJEFO.

La place occupée

Selon les partenaires, l'AJEFO bénéficie d'une place fort importante et est un joueur incontournable dans le paysage de la justice en Ontario. Pour la plupart des partenaires, l'AJEFO représente la porte d'entrée de la communauté francophone.

Les partenaires apprécient grandement l'approche partenariale utilisée par l'AJEFO dans son rôle de revendication pour l'offre active des services en français et des droits linguistiques en Ontario. Les bailleurs de fonds respectent l'AJEFO et considèrent l'organisme comme un collaborateur clé face à leurs visées ministérielles voulant l'avancement de l'accès à la justice en français.

Le rôle

Les partenaires interrogés considèrent que l'AJEFO joue bien son rôle, car elle fait le bon choix de dossiers et collabore avec les bons partenaires. Elle réussit à obtenir un équilibre entre le politique, le stratégique et le service. L'AJEFO est efficace et obtient de bons résultats.

Certains partenaires mettent en lumière l'importance de maintenir le rôle politique et d'influence de l'AJEFO, car ce sont les politiciens qui décident des politiques publiques et non les fonctionnaires. Il est essentiel que les décideurs puissent bien saisir les enjeux liés à l'accès à la justice en français.

Les besoins du milieu

Dans un contexte où il y a de l'incompréhension quant aux droits linguistiques et aux services en français en Ontario, les partenaires indiquent que le plus important besoin du grand public demeure l'éducation juridique afin de sensibiliser cette population à leurs droits linguistiques. Il importe de faire plus de sensibilisation afin d'augmenter l'offre active des services en français dans le domaine de la justice. De plus, les partenaires indiquent que l'AJEFO doit s'assurer d'une expansion et d'une décentralisation de ses services notamment par l'implantation de centres d'information juridiques ailleurs en Ontario. Les partenaires soulignent l'importance d'assurer une présence physique du Centre d'information juridique à Sudbury et ailleurs en province par l'entremise de la technologie.

Les partenaires soulignent qu'un autre enjeu relatif à l'accès à la justice en français est la capacité linguistique du système de justice. Pour assurer un accès égal à la justice dans les deux langues officielles, le système de justice doit indéniablement augmenter la capacité linguistique de l'ensemble des professionnels de la justice. Il importe donc que la formation juridique en français soit augmentée et élargie à l'ensemble des joueurs du système tels que les policiers et les différentes professions liées au système de justice. De plus, selon les partenaires, le système de justice est compartimenté et une meilleure coordination serait bénéfique pour aider à mieux desservir la population de langue française.

Les priorités

La présence physique de l'AJEFO à l'extérieur d'Ottawa doit être une priorité pour les dirigeantes et dirigeants de l'organisme. On suggère que l'AJEFO appuie des initiatives visant à améliorer l'accès à la justice en français par exemple l'élargissement du *Projet pilote pour un accès fluide à la justice en français* du ministère du procureur général de l'Ontario ailleurs en province.

Les partenaires soulignent qu'il serait important que l'AJEFO poursuivre ses revendications afin d'assurer l'offre active des services en français dans le domaine de la justice.

La poursuite des activités d'éducation et de sensibilisation auprès du public ainsi que le développement professionnel et la tenue d'activités de réseautage pour les professionnels de la justice doivent demeurer une priorité pour l'organisme. Finalement, les partenaires soulignent l'importance pour l'AJEFO de maintenir l'équilibre entre la revendication et le service.

2. Ce que disent les membres du conseil d'administration et du personnel de l'AJEFO

Les fondements de l'AJEFO

Les membres du conseil d'administration et du personnel considèrent l'énoncé de la mission de l'AJEFO et ses objectifs toujours pertinents. Toutefois, on souligne que la notion d'accès équitable à la justice est dépassée et que l'on devrait plutôt utiliser le terme égalité. Aussi, les répondants mentionnent que les objectifs devraient être modernisés. Certains mettent en lumière le fait que l'AJEFO a deux projets majeurs pancanadiens et qu'elle vise l'égalité des deux langues officielles dans le système de justice.

La vision de l'AJEFO est perçue comme étant trop restreinte et administrative. Elle est peu inspirante et aurait besoin d'être rajeunie et rédigée de manière plus dynamique.

L'environnement interne

Selon les répondants, l'équipe est la force la plus importante de l'organisation. On souligne la compétence, le dynamisme et l'engagement du personnel de l'AJEFO. Les répondants font mention également du leadership du personnel, notamment dans la mise en place de nouvelles pratiques. L'AJEFO bénéficie de l'engagement des membres du conseil d'administration et de leur réseau auprès de la communauté juridique d'expression française.

Une force importante de l'organisme est la multitude, l'étendue et la qualité des services offerts au grand public et aux professionnels de la justice. D'ailleurs, l'AJEFO est l'une des seules associations qui offrent des services en français en matière de justice. Elle le fait souvent en innovant et en offrant un accueil chaleureux à ses divers publics. On mentionne que l'AJEFO produit des résultats qui ont un impact dans les communautés.

L'AJEFO bénéficie d'une excellente crédibilité auprès des partenaires gouvernementaux et communautaires. L'appui et la relation avec ses partenaires sont décrits comme une autre force que détient l'organisme.

Quant aux faiblesses identifiées, les répondants notent principalement deux éléments : (1) la centralisation de l'organisme dans la région d'Ottawa et (2) sa dépendance financière auprès d'une source principale de financement gouvernemental. Certains membres du conseil d'administration soulèvent le manque de diversité au niveau de la composition du conseil d'administration et une certaine centralisation de la gouvernance du sein du comité de direction. Le personnel indique vivre une surcharge de travail causée par le roulement de personnel cumulé et le nombre élevé de projets actuellement en cours.

L'environnement externe

Les répondants notent que l'AJEFO pourrait explorer l'ajout d'un volet en économie sociale à l'organisme afin d'augmenter son autonomie financière. L'AJEFO devrait aussi prioriser la diversification de son financement auprès de divers bailleurs de fonds publics, s'inspirant d'initiatives récentes visant à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles (par exemple, la sortie prochaine du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023*, la refonte éventuelle de la *Loi sur les services en français* en Ontario, autres). L'AJEFO devrait également s'appuyer sur son réseau de partenaires et sur les possibilités d'expansion de ses projets actuels afin de diversifier son financement.

Les répondants notent que le principal obstacle au développement de l'AJEFO et de ses projets est le manque de diversification du financement. De plus, les répondants observent actuellement la présence d'une stagnation du membrariat. Enfin, on dénote également la présence d'une compétition exercée par les groupes anglophones qui peuvent parfois dédoubler les services offerts par l'AJEFO.

Fondements de l'AJEFO

Les fondements de l'AJEFO comprennent la mission et ses objectifs ainsi que la vision de l'AJEFO.

1. La mission de l'AJEFO

Mission actuelle

« L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario facilite un accès égal à la justice en français pour tous et partout en Ontario ».

2. Les objectifs

1. Favoriser l'offre active des services en français dans le domaine de la justice et promouvoir les droits linguistiques.
2. Appuyer les actions visant l'accès égal à la justice en français par la collaboration étroite avec d'autres organisations gouvernementales, communautaires et juridiques.
3. Outiller les professionnels de la justice afin qu'ils puissent offrir leurs services en français.
4. Informer et outiller le grand public afin de développer sa compréhension du système juridique, et sa capacité d'y participer, en français.

3. La vision de l'AJEFO

« Deux langues officielles : une justice égale ».

1. La vision du plan stratégique 2018-2023

Proposition pour une nouvelle vision

En 2023, l'AJEFO vise à être :

« Dynamique, inclusive et innovante ».

2. Les axes de développement

Trois axes de développement forgent le plan d'action du plan stratégique :

1. Développement interne;
2. Services et projets : croissance et développement;
3. Partenariats.

3. Le plan d'action

Dans les pages suivantes, on dévoile le plan d'action sur cinq ans. Le plan d'action propose des résultats pour chacun des axes de développement afin de réaliser la vision 2023 de l'AJEFO.

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT INTERNE

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : L'optimisation des capacités organisationnelles et financières de l'AJEFO lui permet de réaliser sa mission.

INDICATEURS DE RENDEMENT :

- Nombre et type de mesures administratives mises en place (rapports, procès-verbaux, rencontres d'équipe et CA, etc.)
- Niveau d'efficacité organisationnelle (modifications de procédures, mise en œuvre de politiques, évaluation annuelle du personnel, etc.)
- Niveau de diversité du financement
- Niveau de diversité de l'AJEFO (personnel, membrariat et conseil d'administration)

DOSSIERS	STRATÉGIES
1. Gestion des ressources	Création d'un milieu de travail stimulant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'un plan de recrutement et de rétention du personnel ▪ Mise en œuvre de politiques et procédures, notamment sur la diversité
	Mise en place d'une structure organisationnelle qui reflète les besoins de gestion de l'AJEFO et des ressources humaines
	Revue et consolidation des conditions salariales et avantages sociaux du personnel
2. Planification stratégique	Élaboration et mise en œuvre annuelle du plan opérationnel du plan stratégique
	Suivi de l'évolution du plan stratégique
3. Gouvernance	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de relève du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement de nouveaux membres et promotion de la diversité ▪ Élaboration et adoption d'un tableau de compétences recherchées et de critères d'inclusion et de diversité
	Revue des modes de gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlements administratifs ▪ Rôles et responsabilités au conseil d'administration, conseil de direction et des sous-comités ▪ Organigramme de l'AJEFO
	Activation accrue de tous les sous-comités du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active des membres ▪ Recrutement de nouveaux membres
	Mise en place d'un système virtuel de partage d'information pour le conseil d'administration (type <i>Dropbox</i>)
4. Financement	Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à diversifier les sources et les modalités de financement

Exploration d'un volet marchand (entreprise d'économie sociale)
au sein de l'AJEFO

5. Communication

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communications pour
les publics cibles de l'AJEFO et leurs projets

AXE 2 : SERVICES ET PROJETS : CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : Le grand public et les professionnels de la justice d’expression française bénéficient d’une gamme de services et projets en français. L’AJEFO s’investit dans le développement de nouveaux services/projets pour le grand public et pour les professionnels de la justice d’expression française.

INDICATEURS DE RENDEMENT :

- Nombre et type de services/projets offerts selon les publics cibles
- Type et nombre de nouveaux services/projets développés
- Niveau de satisfaction des publics joints
- Niveau de pertinence des services/projets
- Géolocalisation des services/projets

DOSSIERS	STRATÉGIES
1. Services aux membres	Évaluation préalable de la capacité des ressources humaines lors du développement ou de l’implantation de services/projets pour les membres
	Identification des besoins des membres (type sondage)
	Élaboration et mise en œuvre d’une stratégie de recrutement de nouveaux membres visant la diversité et l’inclusion: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d’un argumentaire de l’égalité réelle pour le membrariat ▪ Outil de sensibilisation sur les arguments liés à l’égalité ▪ Vente d’un membrariat groupé (ex. syndicats, associations professionnelles, autres)
	Élaboration et mise en œuvre d’un plan de bonification des services aux membres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre et consolidation d’une variété de formations professionnelles juridiques en français ▪ Mise sur pied de divers événements de réseautage à travers l’Ontario pour tous les membres incluant, sans se limiter aux jeunes juristes, juristes racialisés et juristes francophiles. ▪ Améliorer la base de données des membres pour mieux desservir et faire connaître les membres de l’AJEFO ▪ Création d’une base de données de témoins experts bilingues : comptables, actuaires, traducteurs juridiques, sténographes, etc. ▪ Bonification de l’Infolettre de l’AJEFO (ex. : présentation des décisions rendues en français)
	Augmentation et diversification des services aux membres au-delà d’Ottawa
	Expansion et poursuite du portail Jurisource.ca : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation du contenu (ressources)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargissement des partenariats pour promouvoir le portail ▪ Bonification des outils juridiques pour les professionnels de la justice (Jurisource.ca) ▪ Modèles d’actes (projet distinct)
<p>2. Services au grand public</p>	<p>Évaluation préalable de la capacité des ressources humaines lors du développement ou de l’implantation de services/projets pour le grand public</p> <hr/> <p>Expansion et poursuite du Centre d’information juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre permanents les services du Centre d’Ottawa ▪ Ouverture d’un centre satellite à Sudbury <p>Développement d’alliances stratégiques avec des partenaires régionaux pour desservir d’autres régions</p> <hr/> <p>Expansion et poursuite du portail CliquezJustice.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification du contenu et de la présentation des informations juridiques ▪ Élargissement des partenariats pour promouvoir le portail ▪ Utilisation des médias (radio, infographie, audio, vidéo) et de clavardage en direct <hr/> <p>Élaboration de nouveaux services/projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des séances d’informations et ateliers juridiques au travers la province (régions et domaines de droit notamment logement, impôt, aide sociale) ▪ Veille stratégique des opportunités (services/projets, financement, autre) dans le domaine de la justice ▪ Sensibilisation du personnel qui aide les personnes auto-représentées aux questions d’inclusion et de diversité <hr/> <p>Élaboration d’un projet pilote pour les personnes auto-représentées en Ontario en assurant la complémentarité avec les projets existants (Centre d’information juridique, CliquezJustice.ca et Jurisource.ca) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de ressources spécifiques (ex. : modèles d’actes) ▪ Séances d’information en partenariat avec les palais de justice de la province <hr/> <p>Élaboration de nouveaux services/projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification de séances d’informations et ateliers juridiques au travers la province (régions et domaines de droit notamment logement, impôt, aide sociale) ▪ Veille stratégique des opportunités (services/projets, financement, autre) dans le domaine de la justice ▪ Sensibilisation du personnel qui aide les personnes auto-représentées aux questions d’inclusion et de diversité

AXE 3 : PARTENARIATS ET MEMBERSHIP

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : Le renforcement des partenariats et de la membriété positionne l’AJEFO comme un acteur incontournable dans l’amélioration de l’accès à la justice en français.

INDICATEURS DE RENDEMENT :

- Nombre et type de partenariats développés
- Diversité des partenariats et « outreach »
- Niveau de collaboration des partenariats établis (inactif, actif, très actif)
- Géolocalisation des partenariats et des membres
- Nombre et profil des personnes rejointes
- Degré de présence de l’AJEFO en Ontario

DOSSIERS	STRATÉGIES
1. Partenariats	Inventaire et revue des partenariats actuels en fonction des publics cibles
	Identification et élargissement des partenaires pertinents aux orientations de développement de l’AJEFO
	Développement et mise en œuvre d’un plan stratégique afin d’établir de nouveaux partenaires stratégiques visant les objectifs de diversité, d’inclusion et de réconciliation (ex. : organismes internationaux, populations autochtones, autres); promotion de la diversité
	Mise en œuvre d’un plan d’événements conjoints en collaboration avec des organismes partenaires
2. Représentation et membership	Revue annuelle de la participation de l’AJEFO aux comités consultatifs, groupes de travail, forums politiques, etc.
	Participation accrue des membres du conseil d’administration à diverses activités de représentation
	Augmentation de la présence de l’AJEFO à des événements annuels, congrès ou activités de réseautage ; promotion de la diversité

Annexe 1
Outils de collecte de données

Annexe 2
Profil des personnes consultées

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ À L'INTERNE DE L'AJEFO

Introduction au sondage

Nous vous demandons de répondre aux questions de ce sondage. Même les membres qui ne peuvent assister à la rencontre du 27 novembre prochain, on vous demande de participer au sondage. Les résultats collectifs seront présentés à la rencontre du 27. **Vous avez jusqu'au 3 novembre pour répondre au sondage.**

À noter que les données recueillies par ce questionnaire seront **traitées de façon anonyme** selon les normes prescrites par la recherche.

Ce sondage est divisé en 5 grandes sections :

- 1 – Mission et objectifs
- 2 – Vision de l'AJEFO
- 3 – Analyse de l'environnement
- 4 – Axes de développement
- 5 – Commentaires généraux

À l'intérieur du sondage et après chacune des sections, nous avons inséré des espaces pour des commentaires, où vous pouvez partager des ajouts, des ratures ou tout commentaire que vous souhaitez partager.

À noter : Ce sondage doit être répondu d'un seul trait. Vous ne pourrez ni le sauvegarder ni y revenir. Il prend environ 20 minutes pour y répondre. Vous pouvez consulter la version du sondage envoyée par courriel pour connaître les questions et vous y préparer.

PROFIL DES PERSONNES RÉPONDANTES

Membre du CA OU Membre du personnel

SECTION 1 – MISSION ET OBJECTIFS

Cette section du questionnaire touche la mission et les objectifs poursuivis par l'AJEFO. La mission d'un organisme est en quelque sorte son identité, sa raison d'être. Les objectifs sont utilisés pour préciser la mission poursuivie en indiquant les moyens privilégiés.

Les énoncés (mission/objectifs/vision) utilisés pour la consultation sont ceux stipulés au Règlement administratif à l'AJEFO. Toutefois, ce sont les énoncés originaux datant de 1986. Sachant qu'il y a eu une évolution depuis cette date, nous souhaitons les mettre à jour.

La mission de l'AJEFO telle qu'inscrite dans son Règlement administratif est la suivante :

« Le mandat de l'Association est de favoriser et promouvoir l'accès équitable à la justice en français en Ontario ».

L'énoncé de mission est-il toujours pertinent ?

- Très pertinent
- Pertinent
- Peu pertinent
- Pas du tout pertinent
- Ne sait pas

COMMENTAIRES SUR LA MISSION

L'AJEFO a sept objectifs décrits dans son Règlement administratif qui précisent sa mission. On vous demande d'indiquer si les objectifs sont toujours pertinents.

Les objectifs sont-ils toujours pertinents ?	Très pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent	Ne sait pas
1. Favoriser l'égalité des deux langues officielles auprès des tribunaux ontariens.					
2. Favoriser l'utilisation du français au sein de l'appareil judiciaire en Ontario.					
3. Tisser et maintenir des liens étroits avec toute entité ayant des objectifs similaires à l'AJEFO.					
4. Sensibiliser, informer et éduquer les juristes et le grand public quant à leurs droits, notamment leurs droits linguistiques.					
5. Favoriser l'offre active des services juridiques de qualité en français en Ontario.					
6. Offrir de la formation professionnelle en français aux membres.					
7. Exercer ses activités sans rechercher de gain pécuniaire pour leurs membres. Tout bénéfice ou tout accroissement de son actif sera utilisé pour promouvoir ses objectifs.					

COMMENTAIRES SUR LES OBJECTIFS

SECTION 2 – VISION

Cette section du questionnaire touche la vision de l’AJEFO. La vision d’un organisme exprime ce qu’il veut accomplir et devrait inspirer ses membres, son personnel et ceux qui soutiennent sa mission.

La vision de l’AJEFO, telle que décrite dans son Règlement administratif est la suivante :

« L’AJEFO vise à ce que les lois et l’administration de la justice en Ontario consacrent le droit des justiciables d’expression française à des services dans leur langue ».

L’énoncé de vision est-il toujours pertinent ?

- Très pertinent
- Pertinent
- Peu pertinent
- Pas du tout pertinent
- Ne sait pas

COMMENTAIRES SUR LA VISION

SECTION 3 – ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Cette section du questionnaire est consacrée à recueillir des informations sur l’environnement dans lequel l’AJEFO intervient. Nous abordons l’environnement interne et externe.

Les **facteurs de l’environnement interne** peuvent toucher : la gouvernance (gestion et CA), la relation avec la clientèle ou vos partenaires, les espaces physiques, le matériel et l’équipement, autres. Aussi, vous pouvez penser à l’atmosphère du travail, à l’engagement du personnel ou le travail effectué au sein du conseil d’administration. On vous demande d’identifier les principales forces et faiblesses de l’AJEFO.

Selon vous, quelles sont les forces et les faiblesses actuelles au sein de l’AJEFO? Pouvez-vous identifier trois forces et autant de faiblesses parmi celles que vous jugez les plus importantes?

FORCES	FAIBLESSES
1.	1.
2.	2.
3.	3.

COMMENTAIRES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT INTERNE

Les **facteurs de l'environnement externe** peuvent toucher : les directives gouvernementales (politiques ou nouvelles lois), aux sources de financement, etc. Aussi, on peut penser à vos relations avec vos partenaires, à la venue de compétiteurs, etc. On vous demande d'identifier les principales occasions et menaces actuelles. Les occasions peuvent appuyer le développement et les menaces freinent le développement de l'AJEFO.

Selon vous, quelles sont les occasions et les menaces présentes dans l'environnement actuelles de l'AJEFO? Pouvez-vous identifier trois occasions et autant de menaces parmi celles que vous jugez les plus importantes?

OCCASIONS	MENACES
1.	4.
2.	5.
3.	6.

COMMENTAIRES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

SECTION 4 – AXES DE DÉVELOPPEMENT

Cette section du questionnaire touche les axes de développement du dernier plan stratégique de 2013-2018. Les axes de développement sont en quelque sorte les chemins qui seront utilisés pour atteindre les résultats ou les objectifs poursuivis durant les prochaines années.

Dans son dernier plan stratégique, l’AJEFO a déterminé cinq axes de développement ainsi que ses objectifs à poursuivre pour 2013-2018. On vous demande si ces axes et ces objectifs sont toujours pertinents.

Les axes de développement et les objectifs poursuivis sont-ils toujours pertinents ?	Très pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent	Ne sait pas
1. Promouvoir la justice en français <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et l’épanouissement du droit en français; • Promouvoir l’offre active de services en français dans le domaine de la justice; • Conscientiser les intervenants du système judiciaire, des gouvernements et de la société plus généralement. 					
2. Informer le public <ul style="list-style-type: none"> • Informer le grand public de ses droits et obligations pour l’habiliter face à un problème ou un enjeu juridique; • Sensibiliser le grand public aux droits linguistiques en Ontario et aux services disponibles en français; • Vulgariser l’information juridique; • S’assurer qu’il existe des programmes d’information et d’éducation juridique pour divers publics (par ex. jeunes, aînés, immigrants) en élaborant et mettant en œuvre de tels programmes ou en appuyant d’autres organismes qui le font. 					
3. Préparer la relève <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les carrières en justice en français en Ontario et au Canada; • Appuyer les futurs juristes; • Élaborer et offrir des outils qui appuient la formation des nouveaux juristes; • Organiser ou appuyer l’organisation d’activités de réseautage pour les futurs et nouveaux juristes. 					
4. Appuyer les juristes dans la pratique du droit en français en Ontario <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources juridiques pertinentes en français; 					

<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que la formation professionnelle pertinente est disponible en français en Ontario; • Poursuivre le dialogue avec les membres de l’AJEFO; • Assurer un rôle d’interlocuteur entre les juristes qui pratiquent le droit en français de l’Ontario, les gouvernements et le Barreau. 					
<p>5. Défendre les droits des francophones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer de la revendication et de la représentation, incluant devant les tribunaux; • Participer aux efforts de représentation et de mobilisation au niveau communautaire 					

COMMENTAIRES SUR LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

SECTION 5 – COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Cette section du questionnaire donne l’occasion de partager tout commentaire jugé pertinent à la planification stratégique.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX LIÉS À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

**MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION
ET
AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER LE 27 NOVEMBRE PROCHAIN !**

GRILLE D'ENTREVUE DES PARTENAIRES

INTRODUCTION À L'ENTREVUE

Consultation se fait dans le cadre de la planification stratégique 2018-2023 de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).

Protocole de recherche : les données seront traitées de manière anonyme selon les normes prescrites en recherche.

PROFIL DES PARTENAIRES REJOINTS

Nom de l'organisme
Personne contact
N° de téléphone

SECTION 1 – PERCEPTION DE L'AJEFO

1. Quel type de relation votre organisme entretient-il avec l'AJEFO ? (Type – fréquence – satisfaction³)
2. Selon vous, quelle place occupe l'AJEFO dans l'amélioration de l'accès à la justice en français en Ontario / Canada ?
3. Selon vous, quelle place occupe l'AJEFO dans l'amélioration de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles en Ontario / au Canada ? (Présence et positionnement)
4. L'AJEFO devrait-elle jouer un rôle différent ? Si oui, lequel ? (Actuel – potentiel)

SECTION 2 – BESOINS

5. Pour un accès équitable à la justice dans les deux langues officielles en Ontario / au Canada, selon vous, quels sont les besoins actuels du grand public et des professionnels de la justice ? (Besoins perçus public et professionnels)

SECTION 3 – PRIORITÉS

6. Pour les prochaines années, quelles devraient être les priorités de l'AJEFO en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles ? (Priorités des partenaires et rôle de l'AJEFO)
7. Autres commentaires pertinents pouvant aider l'organisme à mieux planifier ses actions pour les cinq prochaines années.

REMERCIEMENTS AU NOM DE L'AJEFO.

³ Les thèmes entre parenthèses sont les données recherchées durant l'entrevue.

Profil de personnes consultées à l'interne de l'AJEFO

- 11 membres du conseil d'administration = 65 %
- 12 membres du personnel = 100 %

Liste des partenaires consultés

- Barreau de l'Ontario
 - M^e Louise Hurteau
- Commissariat aux SEF de l'Ontario
 - M^e François Boileau
- Justice Canada, Direction des langues officielles
 - M^e Sacha Baharmand et M^e Mathieu Langlois
- Procureur Général de l'Ontario, Administration des tribunaux
 - M^e Danielle Manton
- Procureur Général de l'Ontario, Services en français
 - Mme Sabine Derbier
- Réseau national de formation en justice
 - M. Ronald Bisson
- Université d'Ottawa, Programme de pratique du droit
 - Me Anne Lévesque